



Moquette vetuste du logement

Par **7savgde3**, le **01/04/2008** à **14:57**

Bonjour,

Je dois réaliser un état des lieux de sortie, je souhaiterais savoir si la vétusté de la moquette est calculée depuis sa pose ou depuis l'entrée dans le logement.

Il y a plusieurs brûlures de cigarettes certaines étaient déjà notées dans l'état des lieux d'entrée et je voudrais savoir si le remplacement de la moquette sera à ma charge.

J'habite ce logement depuis 09/2003, la précédente locataire y a vécu 2 ans (donc 7 ans de vétusté?)

Merci de votre aide,